



Lundi 29 novembre 2021 à 19h15

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Maire.

Étaient présents : Messieurs Bruno LE BORGNE, Patrice SAVARY, Paul MARTEL, Franck PAULAY, Bernard HASPOT, Nicolas FAUCHEUX et Samuel GUYONVARCH et Alexis JANDET et Mesdames Monique LE THIEC, Ange CROGUENOC, Sabrina LANOE, Aurélie LE FICHER, Anne-Laure MARCHAL, Maryvonne MORICE et Martine ROCA

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance :
Martine ROCA

L'ordre du jour est abordé :

1/ Validation du compte-rendu de la séance du lundi 18 octobre 2021

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, VALIDE, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance de conseil municipal du lundi 18 octobre 2021.

2/ Tarifs Eaux Usées – Part communale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, suite, au marché de délégation de Service Public, la société STGS a été retenue avec une option sur une prestation de levé topographique pour mieux connaître l'ensemble de notre patrimoine des eaux usées.

Le nouveau contrat entraîne une hausse sensible de la facture (part délégataire) pour les abonnés. Afin de ne pas pénaliser ceux-ci, et par souci d'avoir un tarif incitatif à une baisse de consommation.

Il vous est proposé l'évolution de tarifs présentées dans ce tableau :

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			
	2021	2022	
1.Part collectivité			
Abonnement	35,00	30,00	-14,29%
Consommation 30 m ³	27,30	30,00	9,89%
Consommation 90 m ³	166,50	180,00	8,11%
Sous-total	228,80	240,00	4,90%
2.part délégataire			
Abonnement	33,92	32,00	-5,66%
Consommation 30 m ³	16,98	17,80	4,84%
Consommation 90 m ³	145,51	152,55	4,84%
Prix convention Nivillac/La Roche Bernard			
Sous-total	196,41	202,35	3,02%
3.Organismes publics			
Modernisation réseau de collecte	18,00	18,00	

Ce qui entraîne hors prix de la convention Nivillac/La Roche Bernard, les évolutions suivantes :

Consommation 30 m ³	131,20	127,80	-2,59%
Consommation 70 m ³	269,87	263,40	-2,40%
Consommation 90 m ³	339,21	340,50	0,38%
Consommation 120 m ³	443,21	460,35	3,87%

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Ainsi, après discussions et délibérations, l'assemblée, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la part communale concernant le tarif eaux usées

3/ Point Finances

Monsieur Patrice SAVARY expose :

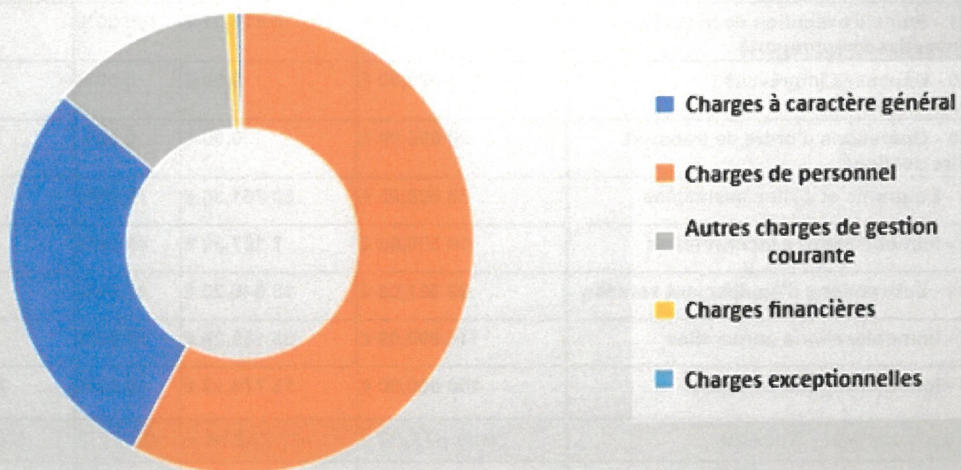
COMMUNE

◆ Fonctionnement

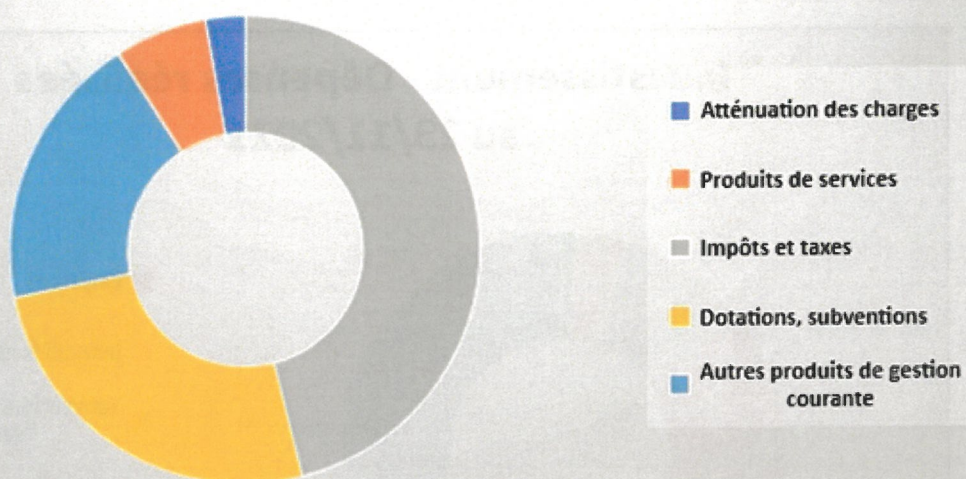
(Au 23 novembre 2021)

Chapitre	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Fonctionnement - Dépense	1 199 855,00 €	856 089,76 €	71,35%	343 765,24 €	28,65%
011 - Charges à caractère général	312 000,00 €	228 802,41 €	73,33%	83 197,59 €	26,67%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	593 000,00 €	466 468,07 €	78,66%	126 531,93 €	21,34%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000,00 €	0,00 €	0,00%	10 000,00 €	100,00%
023 - Virement à la section d'investissement	134 000,00 €	0,00 €	0,00%	134 000,00 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 035,00 €	48 178,97 €	282,82%	-31 143,97 €	-182,82%
65 - Autres charges de gestion courante	114 820,00 €	103 292,28 €	89,96%	11 527,72 €	10,04%
66 - Charges financières	9 000,00 €	5 517,94 €	61,31%	3 482,06 €	38,69%
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €	3 830,09 €	76,60%	1 169,91 €	23,40%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	5 000,00 €	0,00 €	0,00%	5 000,00 €	100,00%
Fonctionnement - Recette	1 199 855,00 €	1 168 572,87 €	97,39%	31 282,13 €	2,61%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	160 613,56 €	160 613,56 €	100,00%	0,00 €	0,00%
013 - Atténuations de charges	10 500,00 €	26 906,55 €	256,25%	-16 406,55 €	-156,25%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00 €	0,00 €	0,00%	20 000,00 €	100,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	70 000,00 €	61 812,32 €	88,30%	8 187,68 €	11,70%
73 - Impôts et taxes	484 923,00 €	448 494,96 €	92,49%	36 428,04 €	7,51%
74 - Dotations, subventions et participations	278 502,00 €	249 909,32 €	89,73%	28 592,68 €	10,27%
75 - Autres produits de gestion courante	175 000,00 €	186 049,59 €	106,31%	-11 049,59 €	-6,31%
76 - Produits financiers	10,00 €	1,84 €	18,40%	8,16 €	81,60%
77 - Produits exceptionnels	306,44 €	34 784,73 €	11 351,24%	-34 478,29 €	-11 251,24%

Fonctionnement - Dépenses réalisées au 23/11/2021



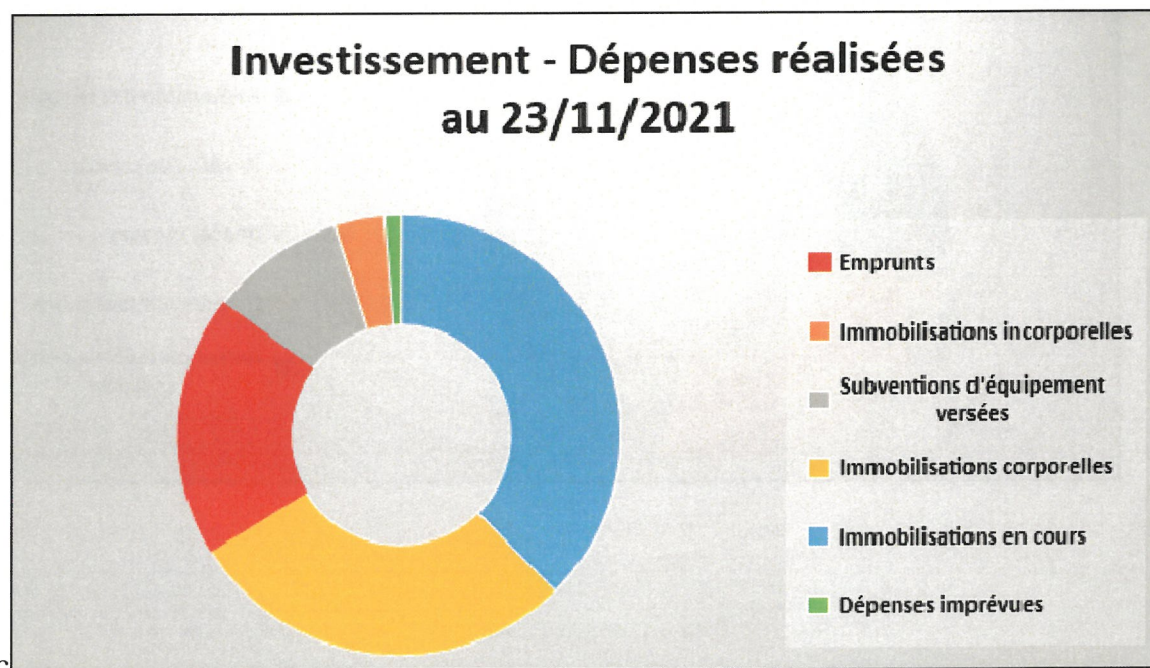
Fonctionnement - Recettes réalisées au 23/11/2021



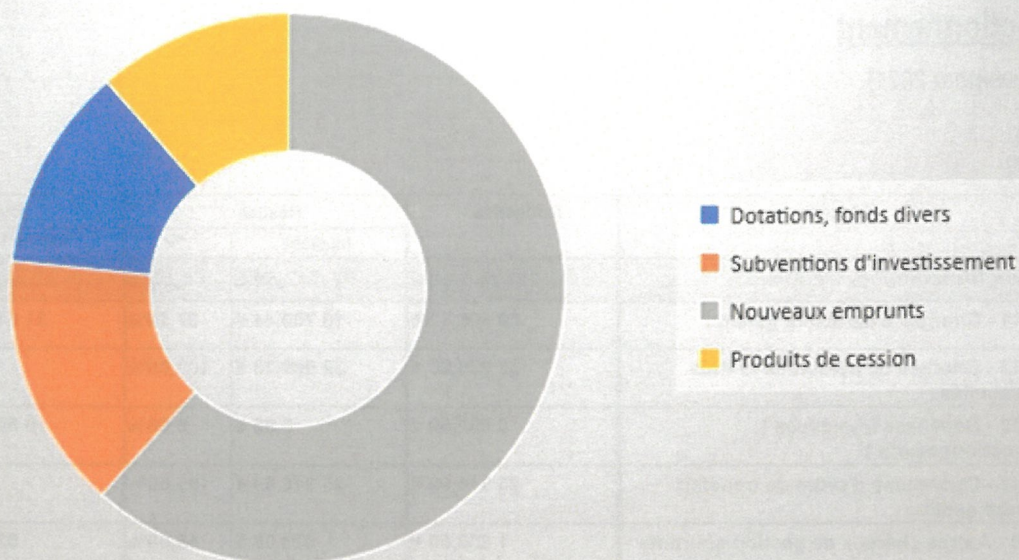
Investissement

(Au 23 novembre 2021)

Chapitre	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Investissement - Dépense	424 575,00 €	141 883,42 €	33,42%	282 691,58 €	66,58%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 174,31 €	5 174,31 €	100,00%	0,00 €	0,00%
020 - Dépenses imprévues (investissement)	5 000,00 €	0,00 €	0,00%	5 000,00 €	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00 €	0,00 €	0,00%	20 000,00 €	100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	75 600,00 €	59 761,30 €	79,05%	15 838,70 €	20,95%
20 - Immobilisations incorporelles	14 500,00 €	7 197,20 €	49,64%	7 302,80 €	50,36%
204 - Subventions d'équipement versées	39 301,00 €	18 846,23 €	47,95%	20 454,77 €	52,05%
21 - Immobilisations corporelles	114 999,69 €	35 130,26 €	30,55%	79 869,43 €	69,45%
23 - Immobilisations en cours	150 000,00 €	15 774,12 €	10,52%	134 225,88 €	89,48%
Investissement - Recette	424 575,00 €	142 702,09 €	33,61%	281 872,91 €	66,39%
021 - Virement de la section de fonctionnement	134 000,00 €	0,00 €	0,00%	134 000,00 €	100,00%
024 - Produits de cessions	30 500,00 €	0,00 €	0,00%	30 500,00 €	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 035,00 €	48 178,97 €	282,82%	-31 143,97 €	-182,82%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	37 174,31 €	31 861,15 €	85,71%	5 313,16 €	14,29%
13 - Subventions d'investissement	40 250,00 €	8 661,97 €	21,52%	31 588,03 €	78,48%
16 - Emprunts et dettes assimilées	165 615,69 €	54 000,00 €	32,61%	111 615,69 €	67,39%



Investissement - Recettes réalisées au 23/11/2021



◆ BALANCE GENERALE

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgétisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	424 575,00 €	0,00 €	5 144,74 €	0,00 €	424 575,00 €	13 280,14 €	5 144,74 €	136 738,68 €	141 883,42 €	282 691,58 €
Recette	424 575,00 €	0,00 €	83 000,00 €	0,00 €	424 575,00 €	54 000,00 €	0,00 €	142 702,09 €	142 702,09 €	281 872,91 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	77 855,26 €	0,00 €	0,00 €	40 719,86 €		5 963,41 €	818,67 €	
Déficit							5 144,74 €			
Fonctionnement										
Dépense	1 199 855,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 199 855,00 €	2 138,00 €	350,00 €	855 739,76 €	856 089,76 €	343 765,24 €
Recette	1 199 855,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 199 855,00 €	0,00 €	0,00 €	1 168 572,87 €	1 168 572,87 €	31 282,13 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			312 833,11 €	312 483,11 €	
Déficit						2 138,00 €	350,00 €			
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €	77 855,26 €	0,00 €	0,00 €	38 581,86 €		318 796,52 €	313 301,78 €	
Déficit							5 494,74 €			

◆ Fonctionnement

(Au 23 novembre 2021)

Chapitre	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Fonctionnement - Dépense	117 743,12 €	77 743,84 €	66,03%	39 999,28 €	33,97%
011 - Charges à caractère général	50 326,13 €	18 709,44 €	37,18%	31 616,69 €	62,82%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	33 000,00 €	32 999,23 €	100,00%	0,77 €	0,00%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	6 500,00 €	0,00 €	0,00%	6 500,00 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	25 316,99 €	25 316,99 €	100,00%	0,00 €	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	1 500,00 €	675,00 €	45,00%	825,00 €	55,00%
67 - Charges exceptionnelles	1 100,00 €	43,18 €	3,93%	1 056,82 €	96,07%
Fonctionnement - Recette	117 743,12 €	159 813,71 €	135,73%	-42 070,59 €	-35,73%
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	67 184,55 €	67 184,55 €	100,00%	0,00 €	0,00%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	44 858,57 €	88 265,48 €	196,76%	-43 406,91 €	-96,76%
75 - Autres produits de gestion courante	5 700,00 €	4 363,68 €	76,56%	1 336,32 €	23,44%

◆ Investissement

(Au 23 novembre 2021)

Chapitre	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Investissement - Dépense	80 300,00 €	1 789,40 €	2,23%	78 510,60 €	97,77%
020 - Dépenses imprévues (investissement)	5 000,00 €	0,00 €	0,00%	5 000,00 €	100,00%
21 - Immobilisations corporelles	75 300,00 €	1 789,40 €	2,38%	73 510,60 €	97,62%
Investissement - Recette	148 417,75 €	148 417,75 €	100,00%	0,00 €	0,00%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	123 100,76 €	123 100,76 €	100,00%	0,00 €	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	25 316,99 €	25 316,99 €	100,00%	0,00 €	0,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%

◆ BALANCE GENERALE

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgétisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	80 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 300,00 €	0,00 €	0,00 €	1 789,40 €	1 789,40 €	78 510,60 €
Recette	148 417,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	148 417,75 €	0,00 €	0,00 €	148 417,75 €	148 417,75 €	0,00 €
Excédent	68 117,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	68 117,75 €	0,00 €	0,00 €	146 628,35 €	146 628,35 €	
Déficit										
Fonctionnement										
Dépense	117 743,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	117 743,12 €	0,00 €	0,00 €	77 743,84 €	77 743,84 €	39 999,28 €
Recette	117 743,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	117 743,12 €	0,00 €	0,00 €	159 813,71 €	159 813,71 €	-42 070,59 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	82 069,87 €	82 069,87 €	
Déficit										
Résultat										
Excédent	68 117,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	68 117,75 €	0,00 €	0,00 €	228 698,22 €	228 698,22 €	
Déficit										

ASSAINISSEMENT

◆ Fonctionnement

(Au 23 novembre 2021)

Chapitre	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Fonctionnement - Dépense	268 579,79 €	145 404,41 €	54,14%	123 175,38 €	45,86%
011 - Charges à caractère général	50 306,11 €	45 845,25 €	91,13%	4 460,86 €	8,87%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 000,00 €	5 000,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
022 - Dépenses imprévues (exploitation)	2 000,00 €	0,00 €	0,00%	2 000,00 €	100,00%
023 - Virement à la section d'investissement	110 362,78 €	0,00 €	0,00%	110 362,78 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	19 910,90 €	19 910,90 €	100,00%	0,00 €	0,00%
66 - Charges financières	1 000,00 €	-351,74 €	-35,17%	1 351,74 €	135,17%
67 - Charges exceptionnelles	80 000,00 €	75 000,00 €	93,75%	5 000,00 €	6,25%
Fonctionnement - Recette	268 579,79 €	293 832,59 €	109,40%	-25 252,80 €	-9,40%
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	205 297,79 €	205 297,79 €	100,00%	0,00 €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 907,01 €	6 907,01 €	100,00%	0,00 €	0,00%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	56 374,99 €	81 627,79 €	144,79%	-25 252,80 €	-44,79%

◆ Investissement

(Au 23 novembre 2021)

Chapitre	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Investissement - Dépense	137 139,12 €	25 692,41 €	18,73%	111 446,71 €	81,27%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 865,44 €	6 865,44 €	100,00%	0,00 €	0,00%
020 - Dépenses imprévues (investissement)	9 000,00 €	0,00 €	0,00%	9 000,00 €	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 907,01 €	6 907,01 €	100,00%	0,00 €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	13 366,67 €	11 919,96 €	89,18%	1 446,71 €	10,82%
23 - Immobilisations en cours	101 000,00 €	0,00 €	0,00%	101 000,00 €	100,00%
Investissement - Recette	137 139,12 €	26 776,34 €	19,52%	110 362,78 €	80,48%
021 - Virement de la section d'exploitation	110 362,78 €	0,00 €	0,00%	110 362,78 €	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	19 910,90 €	19 910,90 €	100,00%	0,00 €	0,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 865,44 €	6 865,44 €	100,00%	0,00 €	0,00%

◆ BALANCE GENERALE

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgétisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	137 139,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	137 139,12 €	0,00 €	0,00 €	25 692,41 €	25 692,41 €	111 446,71 €
Recette	137 139,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	137 139,12 €	0,00 €	0,00 €	26 776,34 €	26 776,34 €	110 362,78 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 083,93 €	1 083,93 €	
Déficit										
Fonctionnement										
Dépense	268 579,79 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	268 579,79 €	0,00 €	0,00 €	145 404,41 €	145 404,41 €	123 175,38 €
Recette	268 579,79 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	268 579,79 €	0,00 €	0,00 €	293 832,59 €	293 832,59 €	-25 252,80 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	148 428,18 €	148 428,18 €	
Déficit										
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	149 512,11 €	149 512,11 €	
Déficit										

Le conseil municipal :

- PREND ACTE du bilan financier au 23 novembre 2021

4/ Emprunt pour travaux de voirie et achat du bâtiment des Services techniques

Monsieur Patrice SAVARY rappelle à l'assemblée que des travaux de voirie et l'achat du bâtiment des Services Techniques sont prévus en 2022. A savoir :

- Reconstruction mur des garennes, coût pour la commune : 43 785 €
- Travaux de voirie Rue de Nantes et Rue Jean de La Fontaine, coût pour la commune : 14 000 €
- Acquisition de l'ancien centre départemental des routes, coût pour la commune : 50 000 €

Il convient de contracter un emprunt pour le montant total des travaux étant donné que la durée d'amortissement pour ces investissements est de 20 ans, soit un emprunt global de 107 785 €.

3 banques ont été consultées :

Banque	Taux fixe (TAEG*)	Nombre de trimestrialités	Coût total de l'emprunt (K constant + I + frais)
Caisse d'épargne	0.99 %	80	118 940.80 € + 300 € frais
Crédit Mutuel - Arkea	0.90 %	80	117 897.60 € + 150 € frais

*TAEG Taux annuel effectif global

Le crédit agricole n'a pas répondu dans les délais.

L'offre présentée par le Crédit Mutuel étant la mieux-disante, Monsieur SAVARY propose à l'assemblée d'accepter cette offre.

Vu l'exposé de Monsieur SAVARY,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à contracter l'emprunt pour les travaux de voirie et l'acquisition de l'ancien centre départemental des routes pour un montant de 107 785 € auprès du Crédit Mutuel au taux fixe de 0.90 % sur un remboursement sur 20 ans (80 trimestres)**
- **CHARGE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cet emprunt.**

5/ Subvention exceptionnelle camping – aide pour les régies municipales

Monsieur le Maire expose :

Lors de la visite de Monsieur Le Ministre du Budget, Olivier Dussopt, une petite vingtaine de Maires étaient convoqués le 5 novembre dernier à Larmor Baden. Après une intervention sur les difficultés rencontrées par les régies municipales au cours de la crise Covid, le Ministre a annoncé le versement de subventions exceptionnelles aux régies municipales des communes représentées. C'est ainsi que notre camping municipal du Patîs va obtenir une subvention de 69 585 €.

Au regard de cette opportunité, il convient de travailler à l'élaboration du budget annexe du camping pour les investissements prévus notamment la rénovation des sanitaires.

Après discussion, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE de cette subvention exceptionnelle**

6/ Décision modificative n° 1 au budget principal de la commune

Monsieur Patrice SAVARY expose :

Comme chaque fin d'année, il convient de faire voter une décision modificative au budget afin que les travaux en régie puissent être enregistrés dans le compte administratif 2021.

Le fait de mettre des travaux en régie permettra à la commune de récupérer du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) en 2022 (16.404 %)

Travaux en régie (rappel) :

Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par le personnel avec de matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de

personnel...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale (circulaire NOR/INT/B94/00257 C du 23 septembre 1994).

Cette année, voici les différents travaux réalisés par les agents :

- Réhabilitation des toilettes publiques place de l'église
- Pavage Quai Saint-Antoine
- Installation colombarium au cimetière et réaménagement du coin des enfants
- Installation 11 poteaux en bois Quai Saint-Antoine et mange-debout
- Réhabilitation réseau eaux pluviales – La Roseaie
- Création clôture moutons
- Barrières port piéton
- Réfection peinture – Appartement au-dessus de l'office de tourisme
- Remplacement VMC salle Richelieu
- Installation panneaux d'affichage place du Marchix
- Pose protection pour vitres du stade

Avec les frais de personnel et le matériel, le montant total des travaux en régie au titre de l'année 2021 s'élève à 20 321.93 €.

Par ailleurs, au chapitre 204, des frais d'enfouissements de réseaux ont été comptabilisés mais n'avaient pas été prévus au budget 2021.

En effet, le montant budgétisé était initialement prévu pour le déploiement de la fibre optique et ces autres frais s'y rajoutent.

Une décision modificative est donc nécessaire afin de pouvoir payer la communauté de communes pour un montant de 34 801 € sur l'exercice 2021.

Ci-dessous, la décision modificative correspondante :

56195 Code INSEE	CNE LA ROCHE BERNARD CNE LA ROCHE BERNARD	DM n°1 2021
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
OPERATIONS DE FIN D'ANNEE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	20 321,93 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	20 321,93 €	0,00 €	0,00 €
R-722 : Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 321,93 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 321,93 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	20 321,93 €	0,00 €	20 321,93 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 321,93 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 321,93 €
D-2313 : Constructions	0,00 €	3 926,31 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	16 395,62 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	20 321,93 €	0,00 €	0,00 €
D-2041513 : GFP de rattachement-Projets d'infrastructures intérêt national	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138 : Autres constructions	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	20 000,00 €	40 321,93 €	0,00 €	20 321,93 €
Total Général		40 643,86 €		40 643,86 €

Vu l'exposé de Monsieur SAVARY

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative n° 1 au budget principal de la commune telle-que présentée ci-dessus
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de signer les pièces qui s'y rapportent

7/ Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022

Monsieur Patrice SAVARY expose :

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des

divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Ville de La Roche-Bernard, uniquement pour son budget principal.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2022, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Vu l'exposé de Monsieur SAVARY ;

Ainsi, après discussions et délibérations, l'assemblée, à l'unanimité :

- **AUTORISE le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal de la commune**
- **CHARGE Monsieur Le Maire de signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

8/ Projet Maison des Assistantes Maternelles

Monsieur Paul MARTEL expose :

Une demande de devis a été envoyée le 21 octobre 2021 à 9 entreprises locales pour des travaux de maîtrise d'œuvre pour la création de la Maison des Assistantes Maternelles qui se situera dans une partie du bâtiment des Petits Murins.

Seules 2 entreprises ont répondu à cette demande. A savoir : Archiblock et la SAS GICQUIAUX.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le lundi 22 novembre a analysé les 2 offres.

ARCHIBLOCK propose ses services pour un montant de 10 017 € TTC et la SAS GICQUIAUX pour un montant de 7 200 € TTC.

Monsieur Paul MARTEL souligne que la société Archiblock serait plus à même de respecter le délai très court alloué. En effet, la MAM devrait, en principe, ouvrir ses portes en septembre 2022. La SAS Gicquiaux a annoncé ne pas pouvoir honorer ce délai.

Les membres de la commission d'appel d'offres proposent de retenir la société Archiblock pour un montant de 10 017 € TTC

Vu l'exposé de Monsieur Paul MARTEL ;

Après discussion et délibération, l'assemblée, à l'unanimité :

- **VALIDE la proposition de la Société Archiblock pour les travaux de maîtrise d'œuvre pour la création d'une Maison des Assistantes Maternelles**

- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les pièces qui s'y rapportent**

9/ Arc Sud Bretagne : modification statutaire – Intégration au sein de la compétence facultative « mobilité » un article visant à la création, l'aménagement, la signalétique et l'entretien d'itinéraires cyclables présentant un intérêt majeur pour le territoire communautaire

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°97-2021 du 28 septembre 2021, le Conseil Communautaire a approuvé, à l'unanimité, le Schéma Directeur Cyclable et s'est prononcé en faveur du transfert de la compétence facultative « Création, aménagement, signalétique et entretien d'itinéraires cyclables présentant un intérêt majeur pour le territoire communautaire ».

Les statuts de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne sont donc modifiés de la manière suivante :

- Intégrer au sein de la compétence facultative XIV. Mobilité :
 - o XIV.2. Création, aménagement et entretien d'itinéraires cyclables d'intérêt communautaire hors agglomérations.

Les Conseils Municipaux des communes membres disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ces modifications statutaires à la majorité qualifiée conformément aux articles L. 5211-5 et L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la modification statutaire telle qu'approuvée par le Conseil Communautaire du 28 septembre 2021.**

10/ Bâtiment ex-cinéma

Monsieur Paul MARTEL informe des discussions en bureau municipal du devenir du bâtiment de l'ex-cinéma en copropriété avec le diocèse propriétaire de la salle saint Michel au rez de chaussée.

Au regard de l'état général du bâtiment qui a imposé récemment des travaux de sauvegarde de la couverture , de l'état des plafonds de la salle de cinéma , des installations électriques à revoir, de nos projets en cours sur le territoire de la commune actuellement notamment ceux demandant une requalification des lieux donc des travaux , de la volonté du diocèse de vendre le rez-de-chaussée dont il est propriétaire , de l'investissement supplémentaire devant être au budget pour rénover les lieux , il doit être débattu de la décision de sa mise en vente.

Les conditions de mise en vente vont devoir imposer des études de valeur, outre celle des services des domaines, et celle de l'étude du notaire de la commune, celles de professionnels de l'immobilier. Des échanges et visites ont lieu actuellement pour de premiers avis.

Au-delà de la valeur du bien, il est convenu de réfléchir si la commune souhaite mettre des conditions à cette vente portant sur la future occupation des lieux.

Le débat sur des conditions sur la destination du bien, notamment pour accueillir des travailleurs saisonniers ou pas, provoque de nombreux échanges.

Le prix de vente et les conditions de vente seront débattus lors d'un prochain conseil.

Après discussions et délibérations, l'assemblée, à l'unanimité :

- **VALIDE la proposition de mise en vente du bâtiment de l'ex-cinéma**
- **DIT que le prix de vente et ses conditions seront débattus lors d'un prochain conseil municipal**

11/ Convention Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Monsieur Le Maire expose :

La commune a signé une convention avec la commune de Nivillac concernant le reste à charge des journées de l'accueil de loisirs du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 3 ans.
Cette convention arrive donc à échéance.

La convention passée entre nos deux communes permet aux familles de notre commune de fréquenter l'Accueil de Loisirs aux mêmes conditions que les familles de Nivillac.

En effet, par le biais de cette convention, notre commune rembourse à Nivillac le reste à charges des factures facturées à nos familles.

Afin que les familles de notre commune puissent continuer à bénéficier de ce service, la commune de Nivillac nous propose de renouveler cette convention pour 3 ans.

Vu l'exposé de Monsieur Le Maire ;

Après discussions et délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur Le Maire à renouveler la convention Accueil de Loisirs Sans Hébergement avec la commune de Nivillac pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022**

12/ Morbihan Energies : Rapport 2020

Monsieur Bruno Le BORGNE présente le Rapport 2020 sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de Morbihan Energies.

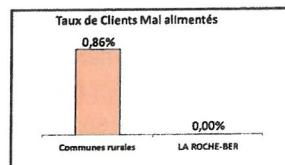


Concession électricité 2020

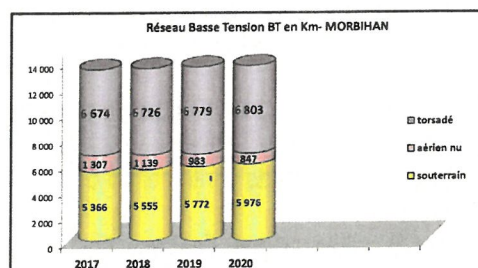
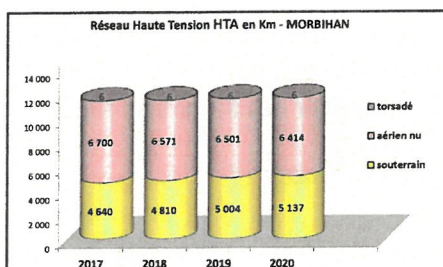
LA ROCHE-BERNARD

Nombre de clients

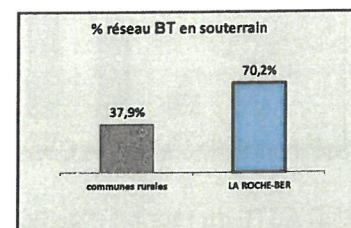
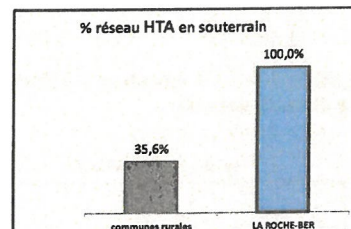
Désignation	MORBIHAN	Communes urbaines	Communes rurales	LA ROCHE-BERNARD
Nombre clients BT (pris en compte pour calcul CMA)	518 112	282 198	235 914	639
Nombre Clients Mal Alimentés BT (CMA)	3 527	1 500	2 027	0
Taux Clients Mal Alimentés	0,7%	0,53%	0,86%	0,00%



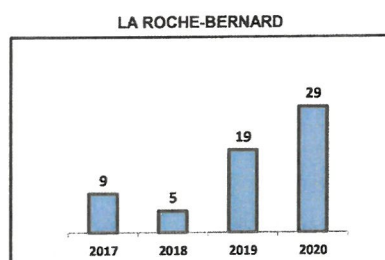
Données techniques



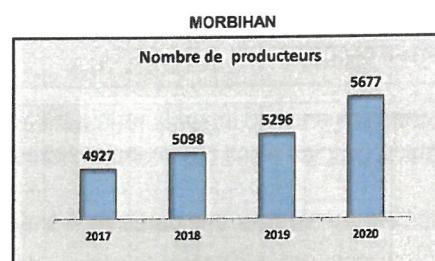
Désignation	MORBIHAN	communes urbaines	communes rurales	LA ROCHE-BERNARD
Longueur totale du réseau HTA en km	11 551	3 289	8 262	2
dont HTA aérien (nu+toradé)	6 414	1 094	5 321	0
dont HT souterrain	5 137	2 196	2 941	2
% souterrain HT	44,5%	66,8%	35,6%	100,0%
Longueur totale du réseau BT en km	13 816	4 815	9 002	8
dont BTA aérien (nu+toradé)	7 787	2 056	5 594	2
dont BTA aérien nu de faibles sections	184	55	129	0
dont BT souterrain	6 030	2 758	3 407	6
% souterrain BT	43,6%	57,3%	37,9%	70,2%
Nombre de postes HTA/BT (DP, MX)	14 919	4 481	10 205	6



Montant des travaux TTC financés par MORBIHAN ENERGIES sur les réseaux électriques (K€)



Nombre d'installations de production d'électricité décentralisée

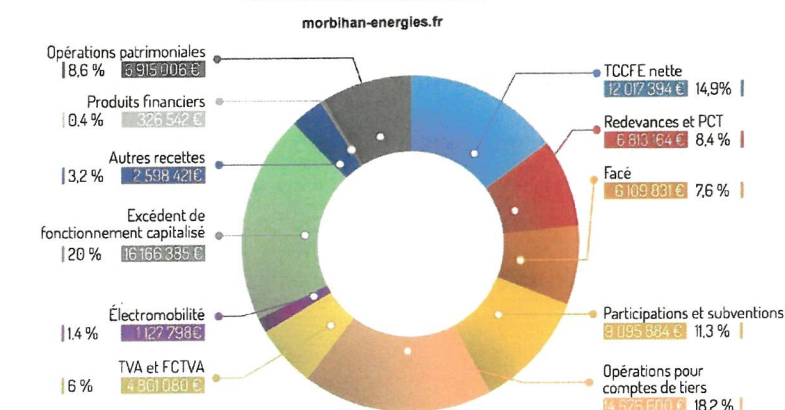


Photovoltaïque : 5 577
Eolien : 44

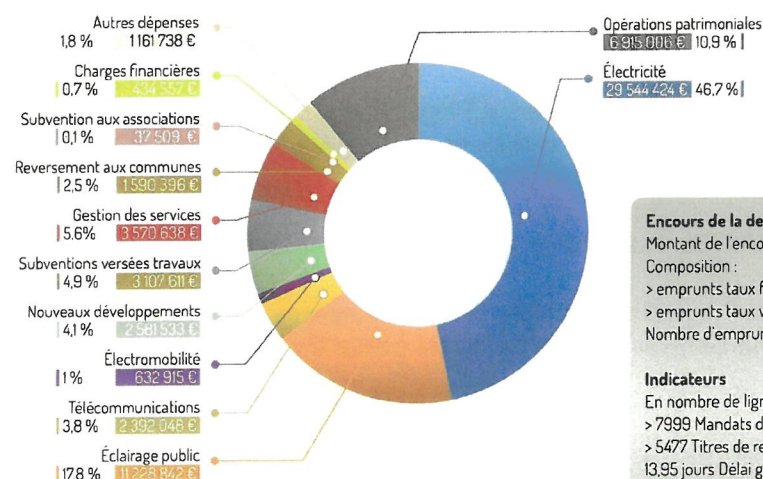
Hydraulique-Biogaz-Biomasse : 56

Secteur BASSE-VILAINE (A) - Commission locale de LA ROCHE-BERNARD - 56195 - R - LA ROCHE-BERNARD
Données extraites du CRAC Enedis - EDF 2020

FINANCES



Dépenses



Encours de la dette

Montant de l'encours : 460 569,87 €
Composition :
> emprunts taux fixe 91 %
> emprunts taux variable 9 %
Nombre d'emprunts en cours : 12

Indicateurs

En nombre de lignes :
> 7999 Mandats de paiement
> 5477 Titres de recettes
13,95 jours Délai global de paiement

* Recettes et dépenses tous budgets confondus (hors restes à réaliser et résultats reportés)

Après discussion et délibération, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2020 de Syndicat Morbihan Energies tel que présenté ci-dessus
- **PRECISE** que le document est accessible à l'accueil de la Mairie aux heures habituelles d'ouverture

13/ Avenant Contrat SMACL

Monsieur Le Maire expose :

En 2017, une consultation concernant le renouvellement des contrats d'assurances avait été réalisé. La société SMACL avait été retenue pour couvrir les biens communaux entre autres.

Ce marché avait été conclu pour une durée de 4 ans et à partir du 1^{er} janvier 2018. Le contrat arrive donc à échéance au 31 décembre 2021.

Au vu du délai limité pour lancer une nouvelle consultation, Monsieur Le Maire propose de signer un avenant d'un 1 an et de lancer une consultation en 2022.

Vu l'exposé de Monsieur Le Maire ;

Après discussion et délibération, l'assemblée à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer un avenant de 1 an avec la société SMACL, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

14/ PPA – Programme pluriannuel de mise en valeur des Patrimoines matériels et immatériels

Monsieur MARTEL expose :

Le plan d'aménagement du Patrimoine arrivera à échéance au 31 décembre 2021 après avoir été prolongé par décision du conseil municipal le 13 septembre 2021. Il est donc nécessaire de le renouveler afin de pouvoir continuer à percevoir les aides de la Région.

Le Plan d'Aménagement du Patrimoine évolue vers le Programme pluriannuel de mise en valeur des Patrimoines matériels et immatériels. L'étude de nouveaux axes étant nécessaire, la définition des travaux et actions à prévoir pour la durée de ce programme, il en a été étudié le contenu qui vous a été transmis.

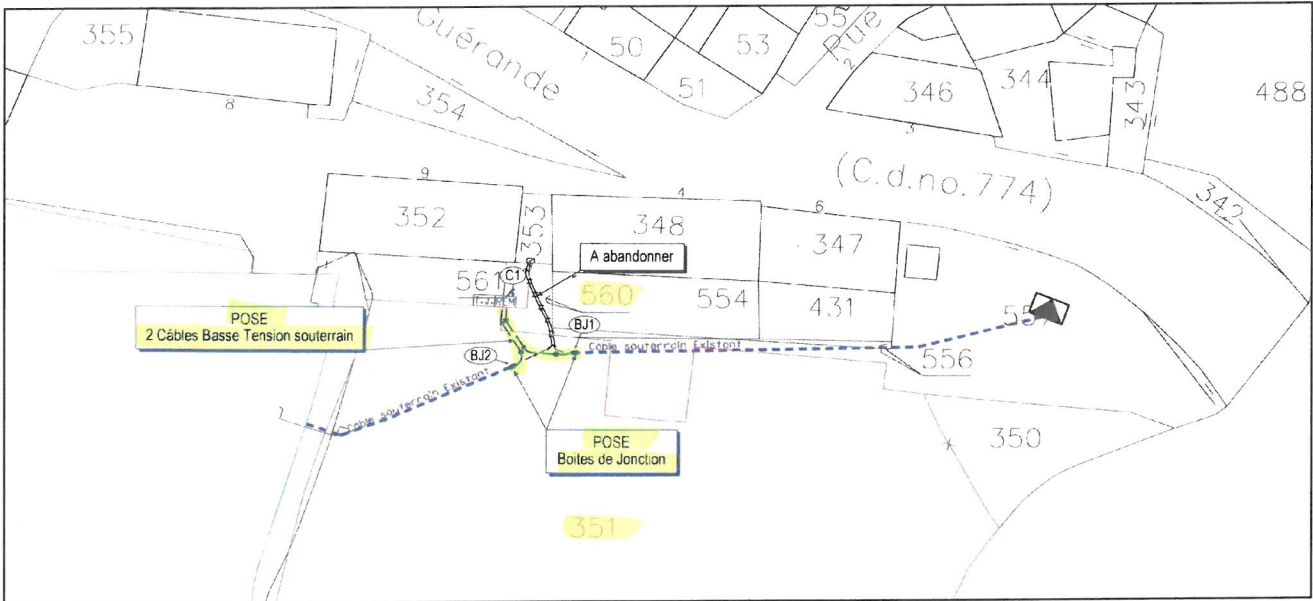
Vu l'exposé de Monsieur MARTEL, l'assemblée, à l'unanimité :

- **VALIDE** ce nouveau Programme pluriannuel des Patrimoines
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant

Monsieur Paul MARTEL expose :

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux envisagés doivent emprunter la commune.

Ces interventions se feront sur les parcelles AC 560 et AC 351



Article 1 de la convention :

« Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages mentionnés ci-dessous, sur les parcelles, ci-dessus désignées, le propriétaire reconnaît à Enedis, que cette propriété soit close ou non, bâtie ou non bâtie, les droits suivants :

- 1.1 Etablir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, 2 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 10 mètres ainsi que ses accessoires.
- 1.2 Etablir si besoin des bornes de repérage
- 1.3 Encastrer un ou plusieurs coffret (s) et/ou accessoires, dans un mur, un muret ou une façade
- 1.4 Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres qui se trouvent à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé que Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur.
- 1.5 Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement...)

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Enedis veille à laisser les parcelles concernées dans un état similaire à celui qui existait avant son /ses intervention (s).

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence. »

Au vu des éléments exposés, l'assemblée, à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur à Maire à signer la convention de servitude avec Enedis

16/ Questions diverses

- Bilan 2021 PPC

Intervention des policiers municipaux afin de faire un bilan de cette année

- Bulletin municipal

1^{er} BAT du bulletin reçu

Verso : programme Vilaine en fête 2022

- Centre de vaccination éphémère

Mise en place centre de vaccination éphémère à Nivillac (Stade des Métairies) les 6,7 et 8 janvier 2022

1500 doses pour ces 3 jours

Besoin de volontaires pour l'installation, les permanences

Pour La Roche-Bernard, créneaux pour le samedi 8 janvier

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance vers 22h00

